

MARCHÉ DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP) MARCHÉ À PROCEDURE ADAPTÉE

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1
du Code de la commande publique)

MARCHÉ PONCTUEL N° 2026-8775-001

TRAVAUX ROUTIERS EN FORÊTS DOMANIALES DE :

Pages :

1. Lot N°1 HAUT-DOURDOU

6

- Tranche ferme : Canton Puech du lion
- Tranche optionnelle 1 : Pont de fer 1
- Tranche optionnelle 2 : Pont de fer 2
- Tranche optionnelle 3 : Rials
- Tranche optionnelle 4 : Roustans
- Tranche optionnelle 5 : Corbières

2. Lot N°2 AGRE

10

- Tranche Ferme allée du pas du rouge

3. Lot N°3 GRESIGNE

14

- Tranche ferme : La Plégade Basse
- Tranche optionnelle 1 : RF de Fontauzit
- Tranche optionnelle 2 : Places de dépôts

4. Lot n°4 NORE

21

- Tranche ferme : RF de la Grosse Pierre
- Tranche optionnelle : RF de Roquecave

5. Lot n°5 CROIX DE LA GUERITE	26
○ Tranche ferme : PF12 ○ Tranche optionnelle 1 : PF 19 ○ Tranche optionnelle 2 : PF 19	
6. Lot n°6 GRANDS CAUSSES GUIRAL	31
○ Tranche ferme	
7. ANNEXES	36
a) Bordereaux de Prix Unitaires b) Schéma création de collecteur d'eau transversaux en déblais c) Schéma de bétonnage de la chaussée pour création de radiers d) Schéma de place retournement et quai de chargement e) Plan(s) lot 1 - FD Haut Dourdou f) Plan(s) lot 2 - FD Agre g) Plan(s) lot 3 - FD Grésigne h) Plan(s) lot 4 - FD Nore i) Plan(s) lot 5 - FD Croix de la Guérite j) Plan(s) lot 6 - FD des Grands causses (Guiral)	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°1_ FD DU HAUT DOURDOU	6
1.1. SCARIFICATION, NIVELLEMENT / REPROFILAGE ET COMPACTAGE DE LA BANDE DE ROULEMENT	7
1.2. ARASEMENT DES ACCOTEMENTS	7
1.3. CURAGE ET REPRISE DE FOSSES (EVACUATEURS)	7
1.4. CREATION DE RENVOIS D'EAU DE TYPE « CASSIS »	8
1.5. CREATION DE RADIERS BETON	8
1.6. CREATION DE PLACE DE RETOURNEMENT	8
1.7. DELAIS DE REALISATION	9
1.8. DATES DE VISITE	9
2. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°2 – FD AGRE :	10
2.1 ARASEMENT DES ACCOTEMENTS	10
2.2 SCARIFICATION, NIVELLEMENT / REPROFILAGE ET COMPACTAGE DE LA BANDE DE ROULEMENT	11
2.3 CREATION DE RENVOIS D'EAU DE TYPE « CASSIS »	11
2.4 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE 0/20 (10 CM COMPACTE)	11
2.5 CURAGE ET REPRISE DE FOSSES (EVACUATEURS)	11
2.6 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE 135A ; DIAMETRE 400 MM	12
2.7 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DES TETES DE PONT EN PREFABRIQUES OU MAÇONNEES	12
2.8 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE TUYAU PEHD/ECOPAL ; DIAMETRE 400MM ; LONGUEUR DE 6ML	12
2.9 REFECTION D'UN OUVRAGE D'ART 1,3X1X4M (REPRISE DE LA VOUTE INTERNE, ELARGISSEMENT 2X1 M) CREATION DE PARAPET A PARTIR DE PIERRE DE TAILLE PRESENTE SUR PLACE	12
2.10 CREUSEMENT D'UNE MARE (10 X10 X 1,5 M) AVEC EXTRACTION DES MATERIAUX	13
2.11 FOURNITURE DE PANNEAUX B0	13
2.12 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PANNEAUX D'INDICATION FORET "ALLEE DU PAS ROUGE" ET "ROUTE FORESTIERE DE MONTBARTIER"	13
2.13 DECAPAGE ET PEINTURE D'UNE BARRIERE ET POSE DE BANDES REFLECHISSANTE (AVERTISSEUR ROUGE ET BLANC)	13
2.14 REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES	13
2.15 DELAIS DE REALISATION	13
2.16 DATE DE VISITE :	13
3. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°3 - FD DE GRESIGNE :	14
3.1 DEBROUSSAILLEMENT MANUEL VERTICAL DES BORDURES (EPAREUSE)	15
3.2 ARASEMENT DES ACCOTEMENTS	16
3.3 SCARIFICATION, NIVELLEMENT / REPROFILAGE ET COMPACTAGE DE LA BANDE DE ROULEMENT	16
3.4 EMPIERREMENT EN GNT 0/20 (10 CM COMPACTE)	16
3.5 CREATION DE COLLECTEURS D'EAU DE TYPE « CASSIS »	16
3.6 CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT	17
3.7 EMPIERREMENT AIRE DE RETOURNEMENT EN GNT 0/80 (20CM BLOCAGE)	17
3.8 CURAGE DE FOSSES BORDIERS (EVACUATEURS)	17
3.9 CREUSEMENT D'UN POINT D'EAU SUR FOSSE (25 X4 X1)	17
3.10 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGE BUSES DE TYPE TUYAU PEHD/ECOPAL ; DIAMETRE 400MM ; LONGUEUR DE 6ML (ACCES PARCELLES)	17

3.11	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE 135A DIAMETRE 400 MM	18
3.12	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE 135A DIAMETRE 600 MM	18
3.13	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TETES DE PONT EN PREFABRIQUE OU MAÇONNE	18
3.14	DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE D'UN OUVRAGE D'ART	18
3.15	DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE, REJOINTEMENT D'UN OUVRAGE D'ART. DECAPAGE DU GARDE-CORPS ET PEINTURE (2 COUCHES).....	18
3.16	DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE ET REJOINTEMENT D'UN OUVRAGE D'ART. REFECTION DU TABLIER (6 X 4 M)	19
3.17	DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE ET REJOINTEMENT D'UN OUVRAGE D'ART REFECTION DU PAREMENT AMONT.	19
3.18	REFECTION DU PAREMENT AMONT + REPRISE ENROCHEMENT.....	19
3.19	REFECTION DU TABLIER (4 X 4 M) + REPRISE TETES DE BUSES AMONT ET AVAL.....	19
3.20	REFECTION DU TABLIER (6 X 4 M) + RECONSTRUCTION DES PAREMENTS ET CONSOLIDATION.....	19
3.21	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE PIVOTANTE	19
3.22	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU B7B AVEC POTEAU ALUMINIUM (1,5 METRES)	19
3.23	ELARGISSEMENT D'UN VIRAGE.....	19
3.24	NETTOYAGE, DEMOUSSAGE ET RE JOINTEMENT DE TETE DE BUSES	19
3.25	CREATION D'UNE PLACE DE DEPOT DE 300 M2 AVEC EMPIERREMENT EN 0/80 SUR 10 CM	20
3.26	CREATION DE 6 PLACES DE DEPOT TOUTES SUJETIONS COMPRISES (SURFACE MAXIMALE : 300 M2)	20
3.27	EMPIERREMENT EN GNT 0/80 SUR 20 CM D'EPAISSEUR COMPACTEE ET 3.5 M DE LARGE	20
3.28	REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES	20
3.29	DELAIS DE REALISATION	20
3.30	DATES DE VISITES.....	20
4.	DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°4 – FD DE NORE :	21
4.1	ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE AVEC RETALUTAGE DU TALUS AMONT	21
4.2	TERRASSEMENT POUR AGRANDISSEMENT D'UNE SURLARGEUR	22
4.3	CREATION D'UNE PLACE DE RETOURNEMENT TYPE EPINGLE + CREATION D'UN QUAI DE CHARGEMENT EN AMONT	22
4.4	CREATION DE FOSSE AMONT	22
4.5	CURAGE DE PASSAGES BUSE ET DE SON RECEPACLE AMONT.....	23
4.6	CREATION (FOURNITURE ET POSE) DE PASSAGES BUSES TYPE BETON ARME 135A DIAMETRE 500mm	23
4.7	SCARIFICATION - REPROFILAGE DE LA PLATEFORME AVEC DEVERS AVAL DONT ARASEMENT BOURRELET AVAL ET CENTRAL ET ARRACHAGE TETES DE CHATS AU BRH SI NECESSAIRE	23
4.8	SOUTENEMENT AVAL DE 1 M DE HAUT MAXIMUM AU POINT LE PLUS HAUT (ENROCHEMENT, GABIONS).....	24
4.9	APPORT DE MATERIAUX GNT 0/100 EN REMBLAI POUR COMPLEMENT POINT BAS ET DIMINUTION PENTE EN LONG (<12%)	24
4.10	CREATION DE COLLECTEURS D'EAU DE TYPE « CASSIS »	24
4.11	EMPIERREMENT EN GNT 0/20 SUR 10 CM D'EPAISSEUR COMPACTEE ET 3.5 M DE LARGE	24
4.12	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE PIVOTANTE ET D'UN PANNEAU B7B + PANNONCEAU "SAUF AYANT DROIT"	25
4.13	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU "ROUTE FORESTIERE".....	25
4.14	EMPIERREMENT EN GNT 0/80 SUR 20 CM D'EPAISSEUR COMPACTEE ET 3.5 M DE LARGE	25
4.15	REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES	25
4.16	DELAIS DE REALISATION	25
4.17	DATES DE VISITES.....	25
5.	DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°5 _ FD DE LA CROIX DE LA GUERITE :	26

5.1	CREATION D'UN RADIER BETONNE.....	27
5.2	CURAGE DES TETES DE BUSES EXISTANTES	27
5.3	CURAGE ET REPRISE DES FOSSES (EVACUATEURS).....	27
5.4	REPRISE ET ELARGISSEMENT RADIER BETONNE	27
5.5	ELARGISSEMENT DE VIRAGE POUR UN DIAM DE 24M MINI	28
5.6	ELARGISSEMENT DE VIRAGE POUR UN DIAM DE 24M MINI AVEC FOSSE BORDIER	28
5.7	RALLONGEMENT PASSAGE BUSE BETON 135A DIAM. 600	29
5.8	ENROCHEMENT ET RECTIFICATION AXE DE LA PISTE	29
5.9	ELARGISSEMENT VIRAGE EN AIRE DE RETOURNEMENT	29
5.10	REPROFILAGE GENERALISE ET COMPACTAGE DE LA CHAUSSEE	29
5.11	CREATION DE REVERS D'EAU DE TYPE « CASSIS »	30
5.12	RECTIFICATION DE 2 VIRAGES	30
5.13	ENROCHEMENT ET ELARGISSEMENT DE LA SORTIE DE LA PISTE SUR LA PLACE DE DEPOT	30
5.14	FOURNITURE, MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE PIVOTANTE AVEC 2 POTEAUX RECEPTEURS (OUVERT ET FERME) ET AVEC AVERTISSEUR AHESIF ROUGE ET BLANC, PLUS 1 CADENAS DFCI TRIANGLE ET 2 CLES ...	30
5.15	REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES	30
5.16	DELAIS DE REALISATION	30
5.17	DATES DE VISITES.....	30
6.	DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°6_ FD DES GRANDS CAUSSES (GUIRAL).....	31
6.1	NIVELLEMENT COMPACTAGE PLATEFORME 3M	31
6.2	DECAISSEMENT ET EMPIERREMENT	32
6.3	CREATION DE REVERS D'EAU DE TYPE « CASSIS »	32
6.4	CURAGE FOSSES.....	32
6.5	CURAGE REVERS D'EAU EXISTANTS	32
6.6	REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES	32
6.7	DELAIS DE REALISATION	32
6.8	DATES DE VISITES.....	32
	Règles et sécurités environnementales	33

LOT N°1 : FORET DOMANIALE DU HAUT DOURDOU

Responsable :

M. Louis BARRIERE
Tél 06 14 02 05 94
Mail louis.barriere@onf.fr

Suppléant :

M. Joffrey GAYRAUD
Tél 07 77 33 73 45
Mail joffrey.gayraud@onf.fr

1. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°1_ FD DU HAUT DOURDOU

Tranche	N°	Type de travaux	Quantités	Unités
CANTON DU PECH DU LION				
Ferme	1	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	11.43	KM
	2	Création de renvois d'eau type cassis	229	U
	3	Arasement des accotements (0.50 m de part et d'autre)	22.87	KM
	4	Création de radier béton (en m²)	50	U
	5	Curage et reprise de fossé	11430	MLI
PONT DE FER 1				
Optionnelle 1	1	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	2.65	KM
	2	Création de renvois d'eau type cassis	53	U
	3	Arasement des accotements (0.50 m de part et d'autre)	5.30	KM
	4	Création de place de retournement	500	M²
PONT DE FER 2				
Optionnelle 2	1	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	2.30	KM
	2	Création de renvois d'eau type cassis	46	U
	3	Arasement des accotements (0.50 m de part et d'autre)	5.40	KM
RIALS				
Optionnelle 3	1	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	5.72	KM
	2	Création de renvois d'eau type cassis	115	U
	3	Arasement des accotements (0.50 m de part et d'autre)	11.45	KM
	4	Création de radier béton (en m²)	50	U
	5	Curage et reprise de fossé	5.70	KM
ROUSTANS				
Optionnelle 4	1	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	5.12	KM
	2	Création de renvois d'eau type cassis	103	U
	3	Arasement des accotements (0.50 m de part et d'autre)	5.12	KM
	4	Curage et reprise de fossé	5.12	KM
CORBIERES				
Optionnelle 5	1	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	2.03	KM
	2	Création de renvois d'eau type cassis	41	U
	3	Arasement des accotements (0.50 m de part et d'autre)	2.03	KM
	4	Curage et reprise de fossé	4.06	KM

Pour chaque type de travaux ou équipements décrits ci-après, leurs quantités, zones ou emplacements sont donnés et décomposés par tronçon dans le tableau métrique en annexes.

Chaque tronçon débute et se termine à un point de repère numéroté, indiqué dans le tableau métrique et sur la carte en annexes et reporté à la bombe de peinture sur le terrain afin de pouvoir se repérer et mettre en œuvre le bon type de travaux ou en place le bon équipement au bon endroit.

1.1. SCARIFICATION, NIVELLEMENT / REPROFILAGE ET COMPACTAGE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Quantités tranche ferme : 11.43 km
Quantités tranche optionnelle 1 : 2.65 km
Quantités tranche optionnelle 2 : 2.30 km
Quantités tranche optionnelle 3 : 5.72 km
Quantités tranche optionnelle 4 : 5.12 km
Quantités tranche optionnelle 5 : 2.03 km

Les travaux viseront principalement à reprendre le corps de la chaussée existant. Pour cela il sera demandé de :

- Scarifier l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3,5 m à 4 m (en fonction de l'existant) ;
- Le reprofilage avec le maintien du dévers existant, aval ou amont. En cas de choix, c'est-à-dire si la pente en travers est nulle, le dévers sera mis en aval avec une pente de 2 % ;
- Pour les zones prévues à être empierrées le profilage comprendra la réalisation d'un fond de forme de 4 m de largeur en moyenne et dont les épaulements devront être en rapport avec l'épaisseur de l'empierrement ;
- Là où il ne sera pas prévu d'empierrement, compacter la bande de roulement réalisée à la presse hydraulique ou par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant d'un poids minimal de 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 % ;
- La purge des matériaux mous se fera soit jusqu'à atteindre les couches dures, soit jusqu'à ce que la purge atteigne une profondeur de 50 cm. Les matériaux issus de la purge seront déposés en un lieu désigné au préalable par le technicien responsable du chantier et régalié de manière à ne pas modifier profondément la topographie du dépôt. La purge se fera à profondeur égale sur la totalité de la largeur de la chaussée.

1.2. ARASEMENT DES ACCOTEMENTS

Quantités tranche ferme : 22.87 km
Quantités tranche optionnelle 1 : 5.30 km
Quantités tranche optionnelle 2 : 5.40 km
Quantités tranche optionnelle 3 : 11.45 km
Quantités tranche optionnelle 4 : 5.12 km
Quantités tranche optionnelle 5 : 2.03 km

Ces travaux viseront à raser les bourrelets sur les accotements avals afin de redonner la liberté à l'eau de ruisseler directement hors de la chaussée sur le talus aval, à purger les pieds de talus amont de tous les éléments pierreux et terreux ayant glissé du talus. Les produits seront déposés en aval de la route.

1.3. CURAGE ET REPRISE DE FOSSES (EVACUATEURS)

Quantités tranche ferme : 11.43 km
Quantités tranche optionnelle 3 : 5.70 km
Quantités tranche optionnelle 4 : 5.12 km
Quantités tranche optionnelle 5 : 4.06 km

Les travaux consisteront à un curage des fossés existants sur toute la longueur de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés à au moins 1,5 mètres du bord du fossé externe de manière à ne pas provoquer son comblement futur. Ces travaux incluront toutes sujétions et éventuels travaux de minage ou de brise roche.

Le curage des fossés restituera leurs dimensions initiales de 0,42 m² de section avec 1 m d'ouverture en gueule et 0,60 m de profondeur, sa section sera trapézoïdale, et largeur au fond 0,40 m et une pente longitudinale minimum de 3% sera recherchée.

1.4. CREATION DE RENVOIS D'EAU DE TYPE « CASSIS »

Quantités tranche ferme : 229 unités
Quantités tranche optionnelle 1 : 53 unités
Quantités tranche optionnelle 2 : 46 unités
Quantités tranche optionnelle 3 : 115 unités
Quantités tranche optionnelle 4 : 103 unités
Quantités tranche optionnelle 5 : 41 unités

Création de collecteurs d'eau dans le fond de forme terrassé en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Leurs emplacements seront spécifiés en accord avec le technicien en charge du chantier. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

1.5. CREATION DE RADIERS BETON

Quantités tranche ferme : 50 m²
Quantités tranche optionnelle 3 : 50 m²

La couche de fondation sera d'au moins 40 cm d'épaisseur, réalisée en matériaux sains et drainant type galets de rivière en 80/120 minimum.

Le béton doit être armé d'une épaisseur d'au moins 20 cm. Le candidat devra présenter dans le mémoire technique de manière détaillée, la formulation et les techniques qu'il compte adopter pour répondre aux exigences requises par la mise en œuvre du présent ouvrage en béton armé.

L'entrepreneur sera tenu de fournir les caractéristiques du béton ainsi que tous les bons de livraison ; l'intervention se fera hors période de pluie ou de gel.

La mise en place de joints de dilatation est à l'appréciation de l'entreprise.

Application d'un produit de cure si le béton est mis en œuvre lors de journée ensoleillée et si les températures sont supérieures à 20 degrés.

1.6. CREATION DE PLACE DE RETOURNEMENT

Quantités tranche optionnelles 1 : 500 m²

Terrassement du fond de forme et compactage sur 500m²

REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES

1.7. DELAIS DE REALISATION

Travaux à réaliser avant le 31 octobre 2026

1.8. DATES DE VISITE

Une date de visite préalable est programmée avec le technicien forestier responsable du chantier :

Le 13 avril 2026 à 13h00

Au col de la Lavagne, comme de Tauriac de Camarès

<https://maps.app.goo.gl/Z2fmEKuUcJUHSdNj8>

Les entreprises qui souhaitent visiter sont priées de confirmer leur venue au technicien forestier.

A l'issue de la visite une attestation sera remise.

LOT N°2 : FORET DOMANIALE D'AGRE

Responsable :

M. Lionel GOLSE
Tél 07.77.33.73.47
Mail lionel.golse@onf.fr

Suppléant :

M. Yvon GRZELEC
Tél 06.10.63.80.28
Mail yvon.grzelec@onf.fr

2. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°2 – FD AGRE :

Tranche	N°	Type de travaux	Quantités	Unités
RF DE MONTBARTIER				
Ferme	1	Arasement des accotements	5.4	KM
	2	Réfection de la bande de roulement sur 4 m de large par scarification et/ou malaxage de la couche empierrée puis tassement à la presse hydraulique ou rouleau vibrant	10.8	KM
	3	Création de renvois d'eau de type « cassis »	5	U
	4	Fourniture et mise en place de 0/20 _ 10 cm compacté (en tonnes)	1 150	U
	5	Curage et reprise de fossés (évacuateurs)	5 600	MLI
	6	Fourniture et mise en place de collecteurs d'eau transversaux de type 135A diamètre 400 mm	38.40	MLI
	7	Fourniture et mise en œuvre des têtes de pont en préfabriqués ou maçonnées	28	U
	8	Fourniture et mise en place de tuyau PEHD/ Lisse SN 8 diamètre 400mm longueur de 6ml	9	U
	9	Réfection d'un ouvrage d'art 1,3X1X4m (reprise de la voute interne, élargissement 2X1 m) création de parapet à partir de pierre de taille présente sur place	1	U
	10	Creusement d'une mare (10 X10 X 1,5 m) avec extraction des matériaux	1	U
	11	Fourniture de panneaux B0	5	U
	12	Fourniture et mise en place de panneaux d'indication forêt "Allée du Pas rouge" et "Route forestière de Montbartier"	2	U
	13	Décapage et peinture d'une barrière et pose de bandes réfléchissante (avertisseur rouge et blanc)	2	U

Pour chaque type de travaux ou équipements décrits ci-après, leurs quantités, zones ou emplacements sont donnés et décomposés par tronçon dans le tableau métrique en annexes.

Chaque tronçon débute et se termine à un point de repère numéroté, indiqué dans le tableau métrique et sur la carte en annexes et reporté à la bombe de peinture sur le terrain afin de pouvoir se repérer et mettre en œuvre le bon type de travaux ou en place le bon équipement au bon endroit.

2.1 ARASEMENT DES ACCOTEMENTS

Quantités tranche ferme : 5.4 km

Ces travaux viseront à raser les bourrelets sur les accotements avals afin de redonner la liberté à l'eau de ruisseler directement hors de la chaussée sur le talus aval, à purger les pieds de talus amont de tous les élément pierreux et terreux ayant glissé du talus. Les produits seront déposés en aval de la route.

2.2 SCARIFICATION, NIVELLEMENT / REPROFILAGE ET COMPACTAGE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Quantités tranche ferme : 10.8 km

Les travaux viseront principalement à reprendre le corps de la chaussée existant. Pour cela il sera demandé de :

- Scarifier l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3,5 m à 4 m (en fonction de l'existant) ;
- Le reprofilage avec le maintien du dévers existant, aval ou amont. En cas de choix, c'est-à-dire si la pente en travers est nulle, le dévers sera mis en aval avec une pente de 2 % ;
- Pour les zones prévues à être empierrées le profilage comprendra la réalisation d'un fond de forme de 4 m de largeur en moyenne et dont les épaulements devront être en rapport avec l'épaisseur de l'empierrement ;
- Là où il ne sera pas prévu d'empierrement, compacter la bande de roulement réalisée à la presse hydraulique ou par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant d'un poids minimal de 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 % ;
- La purge des matériaux mous se fera soit jusqu'à atteindre les couches dures, soit jusqu'à ce que la purge atteigne une profondeur de 50 cm. Les matériaux issus de la purge seront déposés en un lieu désigné au préalable par le technicien responsable du chantier et régalé de manière à ne pas modifier profondément la topographie du dépôt. La purge se fera à profondeur égale sur la totalité de la largeur de la chaussée.

2.3 CREATION DE RENVOIS D'EAU DE TYPE « CASSIS »

Quantités tranche ferme : 5 unités

Création de collecteurs d'eau dans le fond de forme terrassé en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Leurs emplacements seront spécifiés en accord avec le technicien en charge du chantier. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

2.4 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE 0/20 (10 CM COMPACTE)

Quantités tranche ferme : 1150 tonnes

Apport de matériaux GNT 0/20 en couche de finition sur 10 cm d'épaisseur compactée.

2.5 CURAGE ET REPRISE DE FOSSES (EVACUATEURS)

Quantités tranche ferme : 5600 m³

Les travaux consisteront à un curage des fossés existants sur toute la longueur de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés à au moins 1,5 m du bord du fossé externe de manière à ne pas provoquer son comblement futur. Ces travaux incluront toutes sujétions et éventuels travaux de minage ou de brise roche.

Le curage des fossés restituera leurs dimensions initiales de 0,42 m² de section avec 1 m d'ouverture en gueule et 0,60 m de profondeur, sa section sera trapézoïdale, et largeur au fond 0,40 m et une pente longitudinale minimum de 3% sera recherchée.

2.6 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE 135A ; DIAMETRE 400 MM

Quantités tranche ferme : 38.40 ml

Les buses devront reposer sur un lit de sable de carrière soigneusement compacté. Toutefois, le technicien responsable du suivi des travaux pourra autoriser le remplacement du sable par un autre matériau exempt de pierres de granulométrie 0/20 ou 0/31.5.

- Les fouilles seront comblées à l'aide de matériaux exempts de pierres de plus de 10 cm de côté.
- Les passages busés seront réalisés avec des buses armées de type 135 A. La pente d'écoulement à donner aux buses sera régulière et devra respecter la pente naturelle d'écoulement sans excéder 8%. Ces buses, une fois posées, devront être recouvertes de matériaux sur une hauteur minimum de 30 cm.
- Une attention toute particulière sera accordée au jointage et maçonnage de la tête de buse pour éviter l'affouillement latéral.

2.7 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DES TETES DE PONT EN PREFABRIQUES OU MAÇONNEES

Quantités tranche ferme : 28 unités

L'emplacement des têtes de buse amont est donné dans le tableau métrique en annexe. Elles auront une hauteur de 1,10 m.

- Une attention particulière sera portée au bon emboîtement entre la buse et sa tête.

En avant de la tête de buse un puisard d'1 m de côté et d'une profondeur d'au moins 15 cm en dessous du niveau inférieur de la buse sera créé de manière à retenir les plus gros éléments et faciliter les curages ultérieurs.

- Une attention particulière sera portée au bon emboîtement entre la buse et sa tête.

2.8 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE TUYAU PEHD/ECOPAL ; DIAMETRE 400MM ; LONGUEUR DE 6ML

Quantités tranche ferme : 9 unités

Les buses devront reposer sur un lit de sable de carrière soigneusement compacté. Toutefois, le technicien responsable du suivi des travaux pourra autoriser le remplacement du sable par un autre matériau exempt de pierres de granulométrie 0/20 ou 0/31.5.

Les fouilles seront comblées à l'aide de matériaux exempts de pierres de plus de 10 cm de côté.

Les passages busés seront réalisés avec des buses armées de type 135 A. La pente d'écoulement à donner aux buses sera régulière et devra respecter la pente naturelle d'écoulement sans excéder 8%. Ces buses, une fois posées, devront être recouvertes de matériaux sur une hauteur minimum de 30 cm.

- Une attention toute particulière sera accordée au jointage et maçonnage de la tête de buse pour éviter l'affouillement latéral.

2.9 REFECTION D'UN OUVRAGE D'ART 1,3X1X4M (REPRISE DE LA VOUTE INTERNE, ELARGISSEMENT 2X1 M) CREATION DE PARAPET A PARTIR DE PIERRE DE TAILLE PRESENTE SUR PLACE

Quantité tranche ferme : 1 unité

2.10 CREUSEMENT D'UNE MARE (10 X10 X 1,5 M) AVEC EXTRACTION DES MATERIAUX

Quantité tranche ferme : 1 unité

2.11 FOURNITURE DE PANNEAUX B0

Quantités tranche ferme : 5 unités

Fourniture et pose de panneau de type B0 du code de la route sur poteaux métalliques.
Les panneaux feront 45 cm de diamètre et seront accompagnés d'une bavette « Sauf service et autorisation ». Ils seront scellés par plot béton dosé à 350 kg/m3.

2.12 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PANNEAUX D'INDICATION FORET "ALLEE DU PAS ROUGE" ET "ROUTE FORESTIERE DE MONTBARTIER"

Quantités tranche ferme : 2 unités

Fourniture et pose de panneaux d'indication avec inscription « Allée du pas rouge » et « Route forestière de Montbartier »
Les panneaux feront 130cm x 50cm et porteront le logo ONF.
Ils seront scellés par plot béton dosé à 350kg/m3

2.13 DECAPAGE ET PEINTURE D'UNE BARRIERE ET POSE DE BANDES REFLECHISSANTE (AVERTISSEUR ROUGE ET BLANC)

Quantités tranche ferme : 2 unités

Les barrières seront décapées et repeintes avec une peinture antirouille. Des bandes réfléchissantes rouge et blanche seront mises en place.

2.14 REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES

CF. Page 22

2.15 DELAIS DE REALISATION

Travaux à réaliser avant le 31 octobre 2026

2.16 DATE DE VISITE

Une date de visite préalable est programmée avec le technicien forestier responsable du chantier :

Le 7 avril 2026 à 09h00

**sur le parking en face du site dit AGRIP AVENTURE
(<https://maps.app.goo.gl/daBZLwe9VvF3XVy5>).**

Les entreprises qui souhaitent visiter sont priées de confirmer leur venue au technicien forestier.

A l'issue de la visite une attestation sera remise.

LOT N°3 : FORET DOMANIALE DE GRESIGNE

Responsable :

M. : Frédéric BRENDEL
Tél : 06 25 39 80 72
Mail : frederic.brendel@onf.fr

Suppléant :

M. Yvon GRZELEC
Tél : 06.10.63.80.28
Mail : yvon.grzelec@onf.fr

3. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°3 - FD DE GRESIGNE :

Tranche	N°	Type de travaux	Quantités	Unités
RF DE LA PLEGADE BASSE				
Ferme	1	Débroussaillage manuel vertical des bordures (épareuse)	4.50	KM
	2	Arasement des accotements	4.50	KM
	3	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	9.24	KM
	4	Empierrement en GNT 0/20_10 cm compacté (en tonnes)	2 035	U
	5	Création de collecteurs d'eau de type « cassis »	20	U
	6	Création d'une aire de retournement	1	U
	7	Empierrement aire de retournement (20cm blocage) en 0/80 (en tonnes)	240	U
	8	Curage de fossés bordiers (évacuateurs)	2 500	MLI
	9	Creusement d'un point d'eau sur fossé (25 X4 X1)	1	U
	10	Fourniture et mise en place de tuyau PEHD/ Lisse SN 8 diamètre 400mm longueur de 6 ml (accès parcelles)	3	U
	11	Fourniture et mise en place de collecteurs d'eau de type 135A diamètre 400 mm	45.60	MLI
	12	Fourniture et mise en place de collecteurs d'eau de type 135A diamètre 600 mm	2.40	MLI
	13	Fourniture et mise en œuvre de têtes de pont en préfabriqué ou maçonné	10	U
	14	Débroussaillage et démaoussage d'un ouvrage d'art	1	U
	15	Débroussaillage et démaoussage d'un ouvrage d'art	1	U
	16	Débroussaillage et démaoussage, rejointement d'un ouvrage d'art. Décapage du garde-corps et peinture (2 couches)	1	U
	17	Débroussaillage et démaoussage d'un ouvrage d'art.	1	U
	18	Débroussaillage et démaoussage et rejointement d'un ouvrage d'art. Réfection du tablier (6 X 4 m)	1	U
	19	Débroussaillage et démaoussage et rejointement d'un ouvrage d'art. Réfection du parement amont.	1	U
	20	Réfection du parement amont + reprise enrochement.	1	U
	21	Réfection du tablier (4 X 4 m) + reprise têtes de buses amont et aval	1	U
	22	Réfection du tablier (6 X 4 m) + reconstruction des parements et consolidation	1	U
RF DE FONTAUZIT				
Optionnelle 1	1	Arasement des accotements	1 360	MLI
	2	Scarification, nivellement / reprofilage et compactage de la bande de roulement	2.72	KM
	3	Fourniture et mise en place de 0/20_15 cm compacté (en tonnes)	620	U
	4	Création de collecteurs d'eau de type « cassis »	10	U

	5	Curage de fossés bordiers (évacuateurs)	700	MLI
	6	Fourniture et mise en place de tuyau PEHD/ Lisse SN 8 diamètre 400mm longueur de 6ml	3	U
	7	Fourniture et mise en œuvre de têtes de pont en préfabriqué ou maçonné	3	U
	8	Fourniture et mise en place de collecteurs d'eau de type 135A diamètre 400 mm	14.40	MLI
	9	Fourniture et mise en place d'une barrière pivotante - traitement anticorrosion par galvanisation avec avertisseur adhésif rouge et blanc- système de pivot indégonnable et fermeture par système de pompier 30X30	1	U
	10	Fourniture et mise en place d'un panneau B7B avec poteau aluminium (1,5 mètres)	1	U
	11	Elargissement d'un virage	1	U
	12	Nettoyage, démoussage et re jointement de tête de buses	2	U
	13	Création d'une place de dépôt de 300 m² avec empierrement en 0/80 sur 10 cm	1	U
CREATION DE PLACES DE DEPOT				
Optionnelle 2	1	Création de 6 places de dépôt toutes sujétions comprises (surface maximale : 300 m²)	6	U
	2	Fourniture et mise en place de 0/80_20cm blocage (en tonnes)	135	U
	3	Fourniture et mise en place de collecteurs d'eau de type PEHD diamètre 400 mm	30	MLI
	4	Fourniture et mise en œuvre de têtes de pont en préfabriqué ou maçonnées	6	U
	5	Curage de fossés bordiers (évacuateurs)	300	MLI

Pour chaque type de travaux ou équipements décrits ci-après, leurs quantités, zones ou emplacements sont donnés et décomposés par tronçon dans le tableau métrique en annexes.

Chaque tronçon débute et se termine à un point de repère numéroté, indiqué dans le tableau métrique et sur la carte en annexes et reporté à la bombe de peinture sur le terrain afin de pouvoir se repérer et mettre en œuvre le bon type de travaux ou en place le bon équipement au bon endroit.

3.1 DEBROUSSAILLEMENT MANUEL VERTICAL DES BORDURES (EPAREUSE)

Quantités tranche ferme : 4.50 km

Avant la réalisation des travaux de reprofilage et d'arasement des bas-côtés, un passage unique d'épareuse sera effectué sur 1,5 mètre de chaque côté sur toute la longueur de la route forestière.

Toutes les branches d'arbres se développant au-dessus ou à moins de 1 mètre de l'emprise et à moins de 6 m de hauteur seront coupées. Les produits devront être évacués de l'emprise. Ils pourront être broyés et rejetés à proximité immédiate ou tronçonnés en éléments de 1 mètre au maximum et mis en tas ordonnés en bordure de l'emprise.

3.2 ARASEMENT DES ACCOTEMENTS

Quantités tranche ferme : 4.50 km
Quantités tranche optionnelle 1 : 1.36 km

Ces travaux viseront à raser les bourrelets sur les accotements avals afin de redonner la liberté à l'eau de ruisseler directement hors de la chaussée sur le talus aval, à purger les pieds de talus amont de tous les éléments pierreux et terreux ayant glissé du talus. Les produits seront déposés en aval de la route.

3.3 SCARIFICATION, NIVELLEMENT / REPROFILAGE ET COMPACTAGE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Quantités tranche ferme : 9,24 km
Quantité tranche(s) optionnelle(s) : 2,72 km

Les travaux viseront principalement à reprendre le corps de la chaussée existant. Pour cela il sera demandé de :

- Scarifier l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3,5 m à 4 m (en fonction de l'existant) ;
- Le reprofilage avec le maintien du dévers existant, aval ou amont. En cas de choix, c'est-à-dire si la pente en travers est nulle, le dévers sera mis en aval avec une pente de 2 % ;
- Pour les zones prévues à être empierrées le profilage comprendra la réalisation d'un fond de forme de 4 m de largeur en moyenne et dont les épaulements devront être en rapport avec l'épaisseur de l'empierrement ;
- Là où il ne sera pas prévu d'empierrement, compacter la bande de roulement réalisée à la presse hydraulique ou par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant d'un poids minimal de 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 % ;
- La purge des matériaux mous se fera soit jusqu'à atteindre les couches dures, soit jusqu'à ce que la purge atteigne une profondeur de 50 cm. Les matériaux issus de la purge seront déposés en un lieu désigné au préalable par le technicien responsable du chantier et régalé de manière à ne pas modifier profondément la topographie du dépôt. La purge se fera à profondeur égale sur la totalité de la largeur de la chaussée.

3.4 EMPIERREMENT EN GNT 0/20 (10 CM COMPACTE)

Quantités tranche ferme : 2 035 tonnes
Quantité tranche optionnelle 1 : 620 tonnes

Apport de matériaux GNT 0/20 sur 10 cm d'épaisseur compactée sur 2.4 km de longueur cumulée et 3.5 m de large soit 8400 m² en tranche ferme et 0.8 km de longueur cumulée sur 3.5 m de large soit 2800 m² en tranche optionnelle.

Les épaisseurs de l'empierrement prévues sont des épaisseurs après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception. Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau de minimum 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 %. Mouillage obligatoire des matériaux si trop secs.

3.5 CREATION DE COLLECTEURS D'EAU DE TYPE « CASSIS »

Quantités tranche ferme : 20 unités
Quantités tranche optionnelle 1 : 10 unités

Création de collecteurs d'eau dans le fond de forme terrassé en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Leurs emplacements seront spécifiés en accord avec le technicien en charge du chantier. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

3.6 CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.7 EMPIERREMENT AIRE DE RETOURNEMENT EN GNT 0/80 (20CM BLOCAGE)

Quantités tranche ferme : 240 tonnes

Apport de matériaux GNT 0/80 sur 20 cm d'épaisseur compactée.

Les épaisseurs de l'empierrement prévues sont des épaisseurs après compactage.

Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception. Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau de minimum 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 %. Mouillage obligatoire des matériaux si trop secs.

3.8 CURAGE DE FOSSES BORDIERS (EVACUATEURS)

Quantités tranche ferme : 2 500 ml

Quantités tranche optionnelle 1 : 700 ml

Quantités tranche optionnelle 2 : 300 ml

Les travaux consisteront à un curage des fossés existants sur toute la longueur de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés à au moins 1,5 m du bord du fossé externe de manière à ne pas provoquer son comblement futur. Ces travaux incluront toutes sujétions et éventuels travaux de minage ou de brise roche.

Le curage des fossés restituera leurs dimensions initiales de 0,42 m² de section avec 1 m d'ouverture en gueule et 0,60 m de profondeur, sa section sera trapézoïdale, et largeur au fond 0,40 m et une pente longitudinale minimum de 3 % sera recherchée.

3.9 CREUSEMENT D'UN POINT D'EAU SUR FOSSE (25 X4 X1)

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.10 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGE BUSES DE TYPE TUYAU PEHD/ECOPAL ; DIAMETRE 400MM ; LONGUEUR DE 6ML (ACCES PARCELLES)

Quantités tranche ferme : 3 unités

Quantités tranche optionnelle 1 : 3 unités

Les buses devront reposer sur un lit de sable de carrière soigneusement compacté. Toutefois, le technicien responsable du suivi des travaux pourra autoriser le remplacement du sable par un autre matériau exempt de pierres de granulométrie 0/20 ou 0/31.5.

- Les fouilles seront comblées à l'aide de matériaux exempts de pierres de plus de 10 cm de côté.
- Les passages busés seront réalisés avec des buses armées de type 135 A. La pente d'écoulement à donner aux buses sera régulière et devra respecter la pente naturelle d'écoulement sans excéder 8 %. Ces buses, une fois posées, devront être recouvertes de matériaux sur une hauteur minimum de 30 cm.
- Une attention toute particulière sera accordée au jointage et maçonnerie de la tête de buse pour éviter l'affouillement latéral.

3.11 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE 135A DIAMETRE 400 MM

Quantités tranche ferme : 45.60 ml

Quantités tranche optionnelle 1 : 14.40 ml

Quantités tranche optionnelle 2 : 30.00 ml

Les buses de diamètre 400 mm devront reposer sur un lit de sable de carrière soigneusement compacté. Toutefois, le technicien responsable du suivi des travaux pourra autoriser le remplacement du sable par un autre matériau exempt de pierres de granulométrie 0/20 ou 0/31.5.

- Les fouilles seront comblées à l'aide de matériaux exempts de pierres de plus de 10 cm de côté.
- Les passages busés seront réalisés avec des buses armées de type 135 A. La pente d'écoulement à donner aux buses sera régulière et devra respecter la pente naturelle d'écoulement sans excéder 8%. Ces buses, une fois posées, devront être recouvertes de matériaux sur une hauteur minimum de 30 cm.
- Une attention toute particulière sera accordée au jointage et maçonnage de la tête de buse pour éviter l'affouillement latéral.

3.12 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PASSAGES BUSES DE TYPE 135A DIAMETRE 600 MM

Quantités tranche ferme : 2.4 ml

Les buses de diamètre 600 mm devront reposer sur un lit de sable de carrière soigneusement compacté. Toutefois, le technicien responsable du suivi des travaux pourra autoriser le remplacement du sable par un autre matériau exempt de pierres de granulométrie 0/20 ou 0/31.5.

- Les fouilles seront comblées à l'aide de matériaux exempts de pierres de plus de 10 cm de côté.
- Les passages busés seront réalisés avec des buses armées de type 135 A. La pente d'écoulement à donner aux buses sera régulière et devra respecter la pente naturelle d'écoulement sans excéder 8%. Ces buses, une fois posées, devront être recouvertes de matériaux sur une hauteur minimum de 30 cm.
- Une attention toute particulière sera accordée au jointage et maçonnage de la tête de buse pour éviter l'affouillement latéral.

3.13 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TETES DE PONT EN PREFABRIQUE OU MAÇONNE

Quantités tranche ferme : 10 unités

Quantités tranche optionnelle 1 : 3 unités

Quantités tranche optionnelle 2 : 6 unités

L'emplacement des têtes de buse amont est donné dans le tableau métrique en annexe. Elles auront une hauteur de 1,10 m.

- **Une attention particulière sera portée au bon emboîtement entre la buse et sa tête.**

En avant de la tête de buse un puisard d'un mètre de côté et d'une profondeur d'au moins 15 cm en dessous du niveau inférieur de la buse sera créé de manière à retenir les plus gros éléments et faciliter les curages ultérieurs.

- **Une attention particulière sera portée au bon emboîtement entre la buse et sa tête.**

3.14 DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE D'UN OUVRAGE D'ART

Quantités tranche ferme : 3 unités

3.15 DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE, REJOINTEMENT D'UN OUVRAGE D'ART. DECAPAGE DU GARDE-CORPS ET PEINTURE (2 COUCHES)

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.16 DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE ET REJOINTEMENT D'UN OUVRAGE D'ART. REFECTION DU TABLIER (6 X 4 M)

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.17 DEBROUSSAILLAGE ET DEMOUSSAGE ET REJOINTEMENT D'UN OUVRAGE D'ART REFECTION DU PAREMENT AMONT.

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.18 REFECTION DU PAREMENT AMONT + REPRISE ENROCHEMENT.

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.19 REFECTION DU TABLIER (4 X 4 M) + REPRISE TETES DE BUSES AMONT ET AVAL

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.20 REFECTION DU TABLIER (6 X 4 M) + RECONSTRUCTION DES PAREMENTS ET CONSOLIDATION

Quantité tranche ferme : 1 unité

3.21 FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE PIVOTANTE

Quantité tranche optionnelle 1 : 1 unité

Fourniture et pose d'une barrière pivotante de 4.3 m permettant l'interdiction de passage aux véhicules. La barrière sera traitée contre la corrosion par galvanisation et comportera des avertisseurs rouge et blanc. La barrière sera montée sur un pivot indégonnable. Le système de fermeture se fera par un verrou de type pompier de 30x30.

3.22 FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU B7B AVEC POTEAU ALUMINIUM (1,5 METRES)

Quantité tranche optionnelle 1 : 1 unité

Fourniture et pose d'un panneau de type B7b du code de la route sur poteau métallique. Le panneau fera 45 cm de diamètre et sera accompagné d'une bavette « Sauf service et autorisation ». Il sera scellé par plot béton dosé à 350 kg/m³.

3.23 ELARGISSEMENT D'UN VIRAGE

Quantité tranche optionnelle 1 : 1 unité

La route forestière nécessite l'élargissement de virages qui créent actuellement des points de difficultés pour l'accès des grumiers.

Ces virages seront préalablement marqués par l'agent responsable du chantier. Les matériaux issus des terrassements seront traités en déblai-remblais sur place.

L'élargissement amont et/ou aval doit correspondre au rayon de braquage d'un camion à vide et chargé (12m de rayon). On prendra soin de la stabilisation des talus amont et aval.

3.24 NETTOYAGE, DEMOUSSAGE ET RE JOINTEMENT DE TETE DE BUSES

Quantités tranche optionnelle 1 : 2 unités

3.25 CREATION D'UNE PLACE DE DEPOT DE 300 M2 AVEC EMPIERREMENT EN 0/80 SUR 10 CM

Quantité tranche optionnelle 1 : 1 unité

Les travaux de création de la place de dépôt comprennent le terrassement du fond de forme et l'empierrement de la couche de fond avec un matériau concassé de nature basaltique 0/80 ayant une bonne aptitude au compactage et mouillage du matériau si nécessaire. Les courbes granulométriques des fournitures utilisées devront être jointes au mémoire technique.

L'épaisseur empierrée et compactée sera de 10 cm d'épaisseur sur une surface de 300 m².

La couche de fond sera nivelée et compactée soigneusement à l'aide d'un rouleau lisse et vibrant d'un poids minimum de 15 tonnes. Dans le cas où il faille faire des surépaisseurs ponctuelles pour limiter le matelassage, l'épaisseur des couches avant compactage ne devra pas excéder 40 cm.

3.26 CREATION DE 6 PLACES DE DEPOT TOUTES SUJETIONS COMPRISES (SURFACE MAXIMALE : 300 M2)

Quantités tranche optionnelle 2 : 6 unités

Les travaux de créations des 6 places de dépôt comprennent le terrassement du fond de forme et l'empierrement de la couche de fond avec un matériau concassé de nature basaltique 0/80 ayant une bonne aptitude au compactage et mouillage du matériau si nécessaire. Les courbes granulométriques des fournitures utilisées devront être jointes au mémoire technique.

L'épaisseur empierrée et compactée sera de 10 cm d'épaisseur sur une surface de 300 m².

La couche de fond sera nivelée et compactée soigneusement à l'aide d'un rouleau lisse et vibrant d'un poids minimum de 15 tonnes. Dans le cas où il faille faire des surépaisseurs ponctuelles pour limiter le matelassage, l'épaisseur des couches avant compactage ne devra pas excéder 40 cm.

3.27 EMPIERREMENT EN GNT 0/80 SUR 20 CM D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE ET 3.5 M DE LARGE

Quantités tranche optionnelle 2 : 135 tonnes

Apport de matériaux GNT 0/80 sur 20 cm d'épaisseur compactée.

Les épaisseurs de l'empierrement prévues sont des épaisseurs après compactage.

Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception. Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau de minimum 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 %. Mouillage obligatoire des matériaux si trop secs.

3.28 REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES

CF. Page 22

3.29 DELAIS DE REALISATION

Travaux à effectuer avant le 31 octobre 2026

3.30 DATES DE VISITES

Quatre dates de visite préalables sont programmées avec le technicien forestier responsable du chantier :

Le 8 avril ; le 10 avril ; le 17 avril 2026 à 9h00

Le 15 avril 2026 à 14h00

A la maison forestière de la Grande Barraque

<https://maps.app.goo.gl/Q7GkA2e5he54xStz8>

Les entreprises qui souhaitent visiter sont priées de confirmer leur venue au technicien forestier.

A l'issue de la visite une attestation sera remise.

LOT N°4 : FORET DOMANIALE DE NORE

Responsable :

M. Vincent FUSTER
Tél 07 77 33 73 11
Mail vincent.fuster@onf.fr

Suppléant :

M. Lucas Zeloni
Tél 07 63 41 84 73
Mail lucas.zeloni@onf.fr

4. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°4 – FD DE NORE :

Tranche	N°	Type de travaux	Quantités	Unités
RF DE LA GROSSE PIERRE				
Ferme	1	Elargissement de l'assiette avec retalutage du talus amont	1.084	KM
	2	Terrassement pour création d'une surlargeur	200	M²
	3	Création de fossé amont	15	MLI
	4	Curage de passage busé et de son réceptacle amont	3	U
	5	Création (fourniture et pose) de passages busés type béton armé 135A Diamètre 500	24	MLI
	6	Scarification - Reprofilage de la plateforme avec devers aval dont arasement bourrelet aval et central et arrachage têtes de chats au BRH si nécessaire	1.11	KM
	7	Soutènement aval de 1 m de haut maximum au point le plus haut (enrochement, gabions)	35	ML
	8	Apport de matériaux GNT 0/100 en remblai pour comblement point bas et diminution pente en long (<12%) (en tonnes)	70	U
	9	Création de collecteurs d'eaux transversaux à la plateforme/chaussée terrassés en déblais	15	U
	10	Empierrement en GNT 0/20 sur 10 cm d'épaisseur compactée et 3.5 m de large	3 944	M²
RF DE ROQUECAVE				
Optionnelle 1	1	Elargissement de l'assiette avec retalutage du talus amont	1.20	KM
	2	Scarification - Reprofilage de la plateforme avec devers aval dont arasement bourrelet aval et central et arrachage têtes de chats	1.20	KM
	3	Création de collecteurs d'eaux transversaux à la plateforme/chaussée terrassés en déblai	10	U
	4	Empierrement en GNT 0/80 sur 20 cm d'épaisseur compactée et 3.5 m de large	105	M²
	5	Empierrement en GNT 0/20 sur 10 cm d'épaisseur compactée et 3.5 m de large	4 095	M²
	6	Fourniture et mise en place d'une barrière pivotante et d'un panneau B7b + panneau "sauf ayant droit"	3	U
	7	Fourniture et mise en place de 2 panneaux "Route Forestière de Roquecave" et 1 panneau "Route Forestière de la Grosse Pierre"	3	U

Pour chaque type de travaux ou équipements décrits ci-après, leurs quantités, zones ou emplacements sont donnés et décomposés par tronçon dans le tableau métrique en annexes.

Chaque tronçon débute et se termine à un point de repère numéroté, indiqué dans le tableau métrique et sur la carte en annexes et reporté à la bombe de peinture sur le terrain afin de pouvoir se repérer et mettre en œuvre le bon type de travaux ou en place le bon équipement au bon endroit.

4.1 ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE AVEC RETALUTAGE DU TALUS AMONT

Quantités tranche ferme : 1.084 km

Quantités tranche optionnelle 1 : 1.200 km

L'opération consistera à retaluter à l'amont afin d'élargir l'assiette et la plateforme de 50 cm minimum en pied de talus amont par rapport à sa largeur actuelle.

Cela afin de pouvoir y asseoir :

- un fossé amont lorsqu'il est prévu (Cf. plan + tableau métrique) ;
- une bande de roulement de 3.5 ml de large au minimum ;
- un accotement amont de 0.5 m minimum et aval de 1 m minimum.

Les matériaux extraits seront stockés dans le talus aval de la route forestière et stabilisés (les souches, bloc rocheux, ...) ou étalés et compactés (terre) pour élargir la plateforme.

Le profil du talus amont obtenu devra avoir la pente la plus faible possible selon le profil en long rencontré très changeant le long de cette route forestière ne permettant pas d'exiger un seul profil type de talus.

Les tronçons à élargir et à retaluter sont indiqués dans le tableau métrique en annexes dont les points de repères numérotés seront matérialisés à la bombe de peinture sur le terrain par les techniciens responsables des travaux et reporté sur le plan en annexes.

4.2 TERRASSEMENT POUR AGRANDISSEMENT D'UNE SURLARGEUR

Quantités tranche ferme : 100 m²

Les travaux consisteront à agrandir la surlargeur existante pour le stockage de bois.

Après terrassement la surlargeur devra avoir les dimensions suivantes en pied de talus :

- 20m de long x 5m de largeur

Cette place de dépôt de forme rectangulaire devra avoir un profil en travers de 2 % pour l'écoulement des eaux.

Les matériaux inertes présents sur place et en surplus seront disposés à proximité du chantier en forêt à la discrétion du maître d'œuvre. Les souches présentes seront extraites et stockées à proximité du chantier en forêt à la discrétion du maître d'œuvre.

4.3 CREATION D'UNE PLACE DE RETOURNEMENT TYPE EPINGLE + CREATION D'UN QUAI DE CHARGEMENT EN AMONT

Quantités tranche ferme : 100 m²

Les travaux consisteront à créer par terrassement/reprofilage puis empierrement de la chaussée existante une place de dépôt de type "épingle" pour le retournement des camions (cf schéma en annexe).

A l'amont de celle-ci et à l'endroit indiqué par le technicien responsable des travaux un quai de chargement sera créé par terrassement sur 20 ml de long et 5 ml de large.

Les matériaux inertes présents sur place et en surplus seront disposés à proximité du chantier en forêt à la discrétion du maître d'œuvre. Les souches présentes seront extraites et stockées à proximité du chantier en forêt à la discrétion du maître d'œuvre.

4.4 CREATION DE FOSSE AMONT

Quantités tranche ferme : 15 ml

Les fossés seront ouverts du côté amont de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés dans le talus aval de manière à ne pas provoquer son comblement futur. Ces travaux incluront toutes sujétions et éventuels travaux de minage ou de brise roche.

Les fossés auront une section trapézoïdale, de dimensions minimales :

- Section trapézoïdale de 0,42 m²
- Largeur au fond : 0,40 m
- Profondeur : 0,60 m
- Ouverture en gueule : 0.60 m minimum
- Pente longitudinale d'un minimum de 3 %
- Cote du fond des fossés inférieure d'au moins 10 cm au niveau de fondation de la chaussée

La vérification des profils constitue un point d'arrêt des travaux. En cas de non-respect des profils, une remise aux normes des profils non conformes est assurée par l'entrepreneur. Ils devront être exécutés avec des pentes en long régulières permettant le bon écoulement des eaux vers l'exutoire souhaité.

Les tronçons de fossés à créer sont indiqués dans le tableau métrique en annexes dont les points de repères numérotés seront matérialisés à la bombe de peinture sur le terrain par les techniciens responsables des travaux et reporté sur le plan en annexes.

4.5 CURAGE DE PASSAGES BUSE ET DE SON RECEPACLE AMONT

Quantités tranche ferme : 3 unités

Les travaux de curage de passages busés consisteront à retirer tous les matériaux obstruant les buses afin de leur restituer leurs capacité d'évacuation des eaux ainsi qu'à recréer un réceptacle à l'amont.

4.6 CREATION (FOURNITURE ET POSE) DE PASSAGES BUSES TYPE BETON ARME 135A DIAMETRE 500mm

Quantités tranche ferme : 24 ml

L'emplacement de chaque ouvrage est donné à titre informatif dans le tableau métrique en annexe en plus de leur indication sur le terrain par les techniciens responsables des travaux.

Les buses de diamètre 500 mm devront reposer sur un lit de sable de carrière soigneusement compacté. Toutefois, le technicien responsable du suivi des travaux pourra autoriser le remplacement du sable par un autre matériau exempt de pierres de granulométrie 0/20 ou 0/31.5.

- Les fouilles seront comblées à l'aide de matériaux exempts de pierres de plus de 10 cm de côté.
- Les passages busés seront réalisés avec des buses armées de type 135 A. La pente d'écoulement à donner aux buses sera régulière et devra respecter la pente naturelle d'écoulement sans excéder 8 %. Ces buses, une fois posées, devront être recouvertes de matériaux sur une hauteur minimum de 30 cm.
- Une attention toute particulière sera accordée au jointage et maçonnerie de la tête de buse pour éviter l'affouillement latéral.

4.7 SCARIFICATION - REPROFILAGE DE LA PLATEFORME AVEC DEVERS AVAL DONT ARASEMENT BOURRELET AVAL ET CENTRAL ET ARRACHAGE TETES DE CHATS AU BRH SI NECESSAIRE

Quantités tranche ferme : 1.12 km

Quantités tranche optionnelle 1 : 1.20 km

Les travaux viseront principalement à reprendre le corps de la chaussée existant. Pour cela il sera demandé de :

- Scarifier l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3,5 m à 4 m (en fonction de l'existant) ;
- Le reprofilage avec le maintien ou la création d'un dévers aval avec une pente de 2 % pour le bon écoulement de l'eau dans le talus aval. ;
- Pour les zones prévues à être empierrées le profilage comprendra la réalisation d'un fond de forme de 4 m de largeur en moyenne et dont les épaulements devront être en rapport avec l'épaisseur de l'empierrement ;

- Là où il ne sera pas prévu d'empierrement, compacter la bande de roulement réalisée à la presse hydraulique ou par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant d'un poids minimal de 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 % ;
- La purge des matériaux mous se fera soit jusqu'à atteindre les couches dures, soit jusqu'à ce que la purge atteigne une profondeur de 50 cm. Les matériaux issus de la purge seront déposés en un lieu désigné au préalable par le technicien responsable du chantier et régalé de manière à ne pas modifier profondément la topographie du dépôt. La purge se fera à profondeur égale sur la totalité de la largeur de la chaussée.

4.8 SOUTÈNEMENT AVAL DE 1 M DE HAUT MAXIMUM AU POINT LE PLUS HAUT (ENROCHEMENT, GABIONS)

Quantités tranche ferme : 35 ml

Aux emplacements définis, il sera créé un soutènement aval par enrochement.

Les enrochements seront composés de matériaux issus de carrière agréée, amenés sur place et réceptionnés par le maître d'ouvrage selon les critères listés ci-dessous.

Ces enrochements seront disposés selon les directives de l'agent représentant le maître d'ouvrage. Ils présenteront un fruit (inclinaison dont l'épaisseur décroît vers le bas) minimum de 10 %.

Ils seront mis en place sur une plateforme en dur et parfaitement plane. Un rang de blocs sera disposé sur la longueur de l'enrochement.

Les blocs seront strictement appareillés entre eux.

Les matériaux de comblement seront mis en œuvre au fur et à mesure de l'élévation du mur d'enrochement.

Les blocs seront triés, stockés et soumis à l'agrément du maître d'ouvrage.

4.9 APPORT DE MATERIAUX GNT 0/100 EN REMBLAI POUR COMPLEMENT POINT BAS ET DIMINUTION PENTE EN LONG (<12%)

Quantités tranche ferme : 70 tonnes

Apport de matériaux GNT 0/100 sur 40cm d'épaisseur compactée en moyenne sur un total de 35ml et 3,5 m de large. Cela afin de réhausser la plateforme et diminuer la pente en long aux emplacements de ces points bas (cf tableau métrique).

Les épaisseurs de l'empierrement prévues sont des épaisseurs après compactage.

Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception. Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau de minimum 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 %. Mouillage obligatoire des matériaux si trop secs.

4.10 CREATION DE COLLECTEURS D'EAU DE TYPE « CASSIS »

Quantités tranche ferme : 15 unités

Quantités tranche optionnelle 1 : 10 unités

Création de collecteurs d'eau dans le fond de forme terrassé en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Leurs emplacements seront spécifiés en accord avec le technicien en charge du chantier. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

4.11 EMPIERREMENT EN GNT 0/20 SUR 10 CM D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE ET 3.5 M DE LARGE

Quantités tranche ferme : 3 944 m²

Quantités tranche optionnelle 1 : 4 095 m²

Apport de matériaux GNT 0/20 sur 10 cm d'épaisseur compactée sur 1.13 km de longueur cumulée et 3.5 m de large soit 3944m² en tranche ferme et 1.2 km de longueur cumulée sur 3.5 m de large soit 4095 m² en tranche optionnelle.

Les épaisseurs de l'empierrement prévues sont des épaisseurs après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception. Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau de minimum 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 %. Mouillage obligatoire des matériaux si trop secs.

4.12 FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE PIVOTANTE ET D'UN PANNEAU B7B + PANNONCEAU "SAUF AYANT DROIT"

Quantités tranche optionnelle 1 : 3 unités

Fourniture et pose d'une barrière pivotante de 5 m interdisant le passage aux véhicules. La barrière sera traitée contre la corrosion par galvanisation et comportera des avertisseurs rouge et blanc. La barrière sera montée sur un pivot indégonnable. Le système de fermeture se fera par un verrou de type pompier de 30x30. La barrière sera accompagnée d'un panneau B7B du code de la route et d'un panneau « sauf ayant droit ». Elles seront scellées par plot béton dosé à 350kg/m³.

4.13 FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU "ROUTE FORESTIERE"

Quantités tranche optionnelle 1 : 2 unités

Fourniture et pose de panneaux d'indication avec inscription « ROUTE FORESTIERE DE LA GROSSE PIERRE » et « ROUTE FORESTIERE DE ROQUECAVE ». Les panneaux en fer galvanisé feront 130cm x 50cm et porteront le logo ONF. Ils seront scellés par plot béton dosé à 350kg/m³.

4.14 EMPIERREMENT EN GNT 0/80 SUR 20 CM D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE ET 3.5 M DE LARGE

Quantités tranche optionnelle 1 : 105 m²

Apport de matériaux GNT 0/80 comme couche de base sur 20 cm d'épaisseur compactée sur 30 m de longueur cumulée et 3.5 m de large soit 105 m² en tranche optionnelle.

Les épaisseurs de l'empierrement prévues sont des épaisseurs après compactage. Les contrôles d'épaisseurs compactées pourront être exécutés par sondage simple avant réception. Le compactage de l'empierrement sera réalisé par 3 passes minimum d'un rouleau de minimum 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 %. Mouillage obligatoire des matériaux si trop secs.

4.15 REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES

CF. Page 22

4.16 DELAIS DE REALISATION

Travaux à réaliser avant le 30 octobre 2026

4.17 DATES DE VISITES

Une date de visite préalable est programmée avec le technicien forestier responsable du chantier :

Le mercredi 8 avril 2026 à 9h00 au Triby pour le projet de RF de la grosse pierre en FD de Nore (tranche ferme).

Le mercredi 8 avril 2026 à 14h00 à Arfons pour le projet de RF de Roquecave en FD de Montagne Noire (tranche optionnelle).

Les entreprises qui souhaitent visiter sont priées de confirmer leur venue au technicien forestier.

A l'issue de la visite une attestation sera remise.

LOT N°5 : FORET DOMANIALE DE LA CROIX DE LA GUERITE

Responsable :

M. Gregory PHILIPPE
Tél 06 46 75 63 42
Mail gregory.philippe@onf.fr

Suppléant :

M. Jean-Philip PANCOU
Tél 06 26 56 61 99
Mail jean-philip.pancou@onf.fr

5. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°5 _ FD DE LA CROIX DE LA GUERITE :

Tranche	N°	Type de travaux	Quantités	Unités
Ferme	TRONÇON 1			
	1	Création d'un radier bétonné pour un total Long. 5m ; larg. 4m (en m²)	20	U
	2	Curage des têtes de buses existantes	1	U
	TRONÇON 2			
	3	Réouverture des fossés	130	MLI
	4	Curage des têtes de buses existantes	2	U
	4 (bis)	Si 4 impossible : Création d'un radier bétonné pour un total Long. 5m ; larg. 4m (en m²)	20	U
	5	Reprise et élargissement radier bétonné	30	M²
	TRONÇON 3			
	6	Curage des têtes de buses existantes	2	U
	7	Elargissement de virage pour un diam de 24m mini	1	U
	TRONÇON 4 – RECTIFICATION EPINGLE			
	8	Elargissement de virage pour un diam de 24m mini avec fossé bordier	1	U
	TRONÇON 6 – REPRISE VIRAGE			
	9	Curage des têtes de buses existantes	1	U
	10	Rallongement passage busé diam. 600	8	MLI
	11	Enrochement et rectification axe de la piste	15	M²
	TRONÇON 8 - REPRISE VIRAGE			
	12	Curage des têtes de buses existantes	1	U
	13	Rallongement passage busé diam. 600	4	MLI
	14	Enrochement et rectification axe de la piste	10	M²
	TRONCON 9 – RETOURNEMENT			
	15	Elargissement virage en aire de retournement	1	U
	TRONÇONS 1 A 9			
	16	Reprofilage généralisé et compactage de la chaussée	1.49	KM
	17	Création de revers d'eau de type « cassis »	30	U
ENTREE SUD FORET				
Optionnelle 1	1	Création de revers d'eau de type « cassis »	40	U
	2	Rectification de 2 virages	2	U
	3	Enrochement et élargissement de la sortie de la piste sur la place de dépôt	10	M²
	4	Reprofilage généralisé et compactage de la chaussée	900	MLI
Optionnelle 2	1	Fourniture, mise en place d'une barrière pivotante avec 2 poteaux récepteurs (ouvert et fermé) et avec avertisseur adhésif rouge et blanc, plus 1 cadenas DFCI triangle et 2 clés	2	U

Pour chaque type de travaux ou équipements décrits ci-après, leurs quantités, zones ou emplacements sont donnés et décomposés par tronçon dans le tableau métrique en annexes.

Chaque tronçon débute et se termine à un point de repère numéroté, indiqué dans le tableau métrique et sur la carte en annexes et reporté à la bombe de peinture sur le terrain afin de pouvoir se repérer et mettre en œuvre le bon type de travaux ou en place le bon équipement au bon endroit.

5.1 CREATION D'UN RADIER BETONNE

Quantités tranche ferme : 2 x 20 m2

La couche de fondation sera d'au moins 40 cm d'épaisseur, réalisée en matériaux sains et drainant type galets de rivière en 80/120 minimum.

Le béton doit être armé d'une épaisseur d'au moins 20 cm. Le candidat devra présenter dans le mémoire technique de manière détaillée, la formulation et les techniques qu'il compte adopter pour répondre aux exigences requises par la mise en œuvre du présent ouvrage en béton armé.

L'entrepreneur sera tenu de fournir les caractéristiques du béton ainsi que tous les bons de livraison ; l'intervention se fera hors période de pluie ou de gel

La mise en place de joints de dilatation est à l'appréciation de l'entreprise.

Application d'un produit de cure si le béton est mis en œuvre lors de journée ensoleillée et si les températures sont supérieures à 20 degrés.

5.2 CURAGE DES TETES DE BUSES EXISTANTES

Quantités tranche ferme : 7 unités

Les travaux de curage des têtes de buses consisteront à retirer tous les matériaux obstruant de têtes de buses existantes. Cette opération peut être faite à la pelleuse à la condition de ne pas provoquer l'arrachement de la buse. La finition sera faite manuellement à la pelle de terrassier.

5.3 CURAGE ET REPRISE DES FOSSES (EVACUATEURS)

Quantités tranche ferme : 130 ml

Les travaux consisteront à un curage des fossés existants sur toute la longueur de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés à l'aval de la route forestière. Ces travaux incluront toutes sujétions et éventuels travaux de minage ou de brise roche.

Le curage des fossés restituera leurs dimensions initiales de 0,42 m² de section avec 1 m d'ouverture en gueule et 0,60 m de profondeur, sa section sera trapézoïdale, et largeur au fond 0,40 m et une pente longitudinale minimum de 3 % sera recherchée.

5.4 REPRISE ET ELARGISSEMENT RADIER BETONNE

Quantités tranche ferme : 30 m2

Un ancien passage bétonné s'est abîmé avec les derniers épisodes cévenols. Il faut réparer les parties endommagées et élargir car lors d'épisodes important l'eau passe à côté du béton et creuse la piste. Une largeur supplémentaire de 2.50m en amont mini, et 1m en aval de la piste. La limite définitive sera tracée le moment venu avec le technicien responsable du chantier.

La couche de fondation sera d'au moins 40 cm d'épaisseur, réalisée en matériaux sains et drainant type galets de rivière en 80/120 minimum.

Le béton doit être armé d'une épaisseur d'au moins 20 cm. Le candidat devra présenter dans le mémoire technique de manière détaillée, la formulation et les techniques qu'il compte adopter pour répondre aux exigences requises par la mise en œuvre du présent ouvrage en béton armé.
L'entrepreneur sera tenu de fournir les caractéristiques du béton ainsi que tous les bons de livraison ; l'intervention se fera hors période de pluie ou de gel
La mise en place de joints de dilatation est à l'appréciation de l'entreprise.
Application d'un produit de cure si le béton est mis en œuvre lors de journée ensoleillée et si les températures sont supérieures à 20 degrés.

5.5 ELARGISSEMENT DE VIRAGE POUR UN DIAM DE 24M MINI

Quantité tranche ferme : 1 unité

La route forestière nécessite l'élargissement de virages qui créent actuellement des points de difficultés pour l'accès des grumiers.

Ces virages seront préalablement marqués par le technicien responsable du chantier. Les matériaux issus des terrassements seront traités en déblai-remblais sur place.

L'élargissement amont et/ou aval doit correspondre au rayon de braquage d'un camion à vide et chargé (12 m de rayon). On prendra soin de la stabilisation des talus amont et aval.

5.6 ELARGISSEMENT DE VIRAGE POUR UN DIAM DE 24M MINI AVEC FOSSE BORDIER

Quantité tranche ferme : 1 unité

La route forestière nécessite l'élargissement de virages qui créent actuellement des points de difficultés pour l'accès des grumiers.

Ces virages seront préalablement marqués par l'agent responsable du chantier. Les matériaux issus des terrassements seront traités en déblai-remblais sur place.

L'élargissement amont et/ou aval doit correspondre au rayon de braquage d'un camion à vide et chargé (12m de rayon). On prendra soin de la stabilisation des talus amont et aval.

Sur ce tronçon la création de fossé est nécessaire :

Les fossés seront ouverts du côté amont de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés dans le talus aval de manière à ne pas provoquer son comblement futur. Ces travaux incluront toutes sujétions et éventuels travaux de minage ou de brise roche.

Les fossés auront une section trapézoïdale, de dimensions minimales :

- Section trapézoïdale de 0,42 m²
- Largeur au fond : 0,40 m
- Profondeur : 0,60 m
- Ouverture en gueule : 0.60 m minimum
- Pente longitudinale d'un minimum de 3 %
- Cote du fond des fossés inférieure d'au moins 10 cm au niveau de fondation de la chaussée

La vérification des profils constitue un point d'arrêt des travaux. En cas de non-respect des profils, une remise aux normes des profils non conformes est assurée par l'entrepreneur.

Ils devront être exécutés avec des pentes en long régulières permettant le bon écoulement des eaux vers l'exutoire souhaité.

Les tronçons de fossés à créer sont indiqués dans le tableau métrique en annexes dont les points de repères numérotés seront matérialisés à la bombe de peinture sur le terrain par le technicien responsable des travaux et reporté sur le plan en annexes.

5.7 RALLONGEMENT PASSAGE BUSE BETON 135A DIAM. 600

Quantités tranche ferme : 2 x 4 ml

Dans le cadre de l'élargissement de la route forestière, et pour assurer une évacuation optimale des eaux, les passages busés existant devront être rallongé de 4m. Le diamètre du busage supplémentaire devra être équivalent au diamètre actuel, soit 600 mm.

5.8 ENROCHEMENT ET RECTIFICATION AXE DE LA PISTE

Quantités tranche ferme : 15 + 10 m²

Afin de permettre la circulation des camions sur la route forestière sans difficultés les rayons de braquage de 2 virages doivent être réduits. Un enrochement sera réalisé pour combler le thalweg afin de redresser l'axe de la bande de roulement. Le tracé sera matérialisé et validé par le responsable du chantier.

5.9 ELARGISSEMENT VIRAGE EN AIRE DE RETOURNEMENT

Quantité tranche ferme : 1 unité

Elargissement d'un carrefour de 5 pistes en aire de retournement circulaire de 18m de rayon en déblai-remblais. Le périmètre sera matérialisé en entente entre l'entreprise retenue et le technicien.

5.10 REPROFILAGE GENERALISE ET COMPACTAGE DE LA CHAUSSEE

Quantités tranche ferme : 1.49 km

Les travaux viseront principalement à reprendre le corps de la chaussée existant. Pour cela il sera demandé de :

- Scarifier l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3,5 m à 4 m (en fonction de l'existant) ;
- Le reprofilage avec le maintien du dévers existant, aval ou amont. En cas de choix, c'est-à-dire si la pente en travers est nulle, le dévers sera mis en aval avec une pente de 2 % ;
- Pour les zones prévues à être empierrées le profilage comprendra la réalisation d'un fond de forme de 4 m de largeur en moyenne et dont les épaulements devront être en rapport avec l'épaisseur de l'empierrement ;
- Là où il ne sera pas prévu d'empierrement, compacter la bande de roulement réalisée à la presse hydraulique ou par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant d'un poids minimal de 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 % ;
- La purge des matériaux mous se fera soit jusqu'à atteindre les couches dures, soit jusqu'à ce que la purge atteigne une profondeur de 50 cm. Les matériaux issus de la purge seront déposés en un lieu désigné au préalable par le technicien responsable du chantier et régalé de manière à ne pas modifier profondément la topographie du dépôt. La purge se fera à profondeur égale sur la totalité de la largeur de la chaussée.

5.11 CREATION DE REVERS D'EAU DE TYPE « CASSIS »

Quantités tranche ferme : 30 unités
Quantités tranche(s) optionnelle(s) : 20 unités

Création de collecteurs d'eau dans le fond de forme terrassé en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Leurs emplacements seront spécifiés en accord avec le technicien en charge du chantier. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

5.12 RECTIFICATION DE 2 VIRAGES

Quantités tranche optionnelle 1 : 2 unités

Redresser l'axe de circulation de la route forestière pour permettre une meilleure circulation des camions sans difficultés en décaissant sur le talus amont, Les matériaux extraits seront déposés dans un endroit défini par le technicien responsable. Le talus devra être refais de manière à être stable et l'entrée des tires de débardages impactées devront être reprises.

5.13 ENROCHEMENT ET ELARGISSEMENT DE LA SORTIE DE LA PISTE SUR LA PLACE DE DEPOT

Quantité tranche optionnelle 1 : 1 unité

Afin de permettre la circulation des camions sur la route forestière sans difficultés les rayons de braquage de 2 virages doivent être réduits. Un enrochement sera réalisé pour combler le thalweg afin de redresser l'axe de la bande de roulement. Le tracé sera matérialisé et validé par le responsable du chantier.

5.14 FOURNITURE, MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE PIVOTANTE AVEC 2 POTEAUX RECEPTEURS (OUVERT ET FERME) ET AVEC AVERTISSEUR AHESIF ROUGE ET BLANC, PLUS 1 CADENAS DFCI TRIANGLE ET 2 CLES

Quantités tranche optionnelle 2 : 2 unités

Fourniture et pose d'une barrière pivotante de 4 m interdisant le passage aux véhicules. La barrière sera traitée contre la corrosion par galvanisation et comportera des avertisseurs rouge et blanc. La barrière sera montée sur un pivot indégondable. Le système de fermeture se fera par un verrou de type DFCI. 2 clés seront fournies.

5.15 REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES

CF. Page 22

5.16 DELAIS DE REALISATION

Travaux à réaliser avant le 31 octobre 2026

5.17 DATES DE VISITES

Deux dates de visite préalable sont programmées sur rdv avec le technicien forestier responsable du chantier :

Le 09 et le 17 avril 2026 à 9h00 à Sauclières.
<https://maps.app.goo.gl/BLcQNEuQJTDuSpXv5>

Les entreprises qui souhaitent visiter sont priées de confirmer leur venue au technicien forestier.

A l'issue de la visite une attestation sera remise.

LOT N°6 : FORET DOMANIALE DES GRANDS CAUSSES (GUIRAL)

Responsable :

Mme Caroline GOUTINES
Tél 06 46 75 63 42
Mail caroline.goutines@onf.fr

Suppléant :

M. Jean-Philip PANCOU
Tél 06 26 56 61 99
Mail jean-philip.pancou@onf.fr

6. DESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT N°6_ FD DES GRANDS CAUSSES (GUIRAL)

Tranche	N°	Type de travaux	Quantités	Unités
Ferme	1	Nivellement compactage plateforme 3m	1.5	KM
	2	Décaissement et empierrement sur 30cm d'épaisseur avec roche prise sur place	280	M²
	3	Création de revers d'eau de type « cassis »	10	U
	4	Curage fossés	100	ML
	5	Curage revers d'eau existants	30	U

Pour chaque type de travaux ou équipements décrits ci-après, leurs quantités, zones ou emplacements sont donnés et décomposés par tronçon dans le tableau métrique en annexes.

Chaque tronçon débute et se termine à un point de repère numéroté, indiqué dans le tableau métrique et sur la carte en annexes et reporté à la bombe de peinture sur le terrain afin de pouvoir se repérer et mettre en œuvre le bon type de travaux ou en place le bon équipement au bon endroit.

6.1 NIVELLEMENT COMPACTAGE PLATEFORME 3M

Quantités tranche ferme : 1.5 km

Les travaux viseront principalement à reprendre le corps de la chaussée existant. Pour cela il sera demandé de :

- Scarification de l'ensemble de la bande de roulement sur une largeur de 3,5 m à 4 m (en fonction de l'existant) ;
- Le reprofilage avec le maintien du dévers existant, aval ou amont. En cas de choix, c'est-à-dire si la pente en travers est nulle, le dévers sera mis en aval avec une pente de 2 % ;
- (Possibilité d'emploi du BRH sur 5 points identifiés par le technicien responsable du chantier).
- Là où il ne sera pas prévu d'empierrement, compacter la bande de roulement réalisée à la presse hydraulique ou par 3 passes minimum d'un rouleau vibrant d'un poids minimal de 15 tonnes tout en veillant à maintenir un dévers aval de 2 % ;
- La purge des matériaux mous se fera soit jusqu'à atteindre les couches dures, soit jusqu'à ce que la purge atteigne une profondeur de 50 cm. Les matériaux issus de la purge seront déposés en un lieu désigné au préalable par le technicien responsable du chantier et régalié de manière à ne pas modifier profondément la topographie du dépôt. La purge se fera à profondeur égale sur la totalité de la largeur de la chaussée.

6.2 DECAISSEMENT ET EMPIERREMENT

Quantités tranche ferme : 280 m²

Décaissement et empierrement sur 70 ml * 4m de largeur. Empierrement de 20 à 30 cm d'épaisseur avec apport de matériau (roche calcaire) prit sur place. Broyage et compactage de la plateforme.

6.3 CREATION DE REVERS D'EAU DE TYPE « CASSIS »

Quantités tranche ferme : 10 à 12 unités

Création de collecteurs d'eau dans le fond de forme terrassé en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Leurs emplacements seront spécifiés en accord avec le technicien en charge du chantier. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

6.4 CURAGE FOSSES

Quantités tranche ferme : 100 ml

Les travaux consisteront à un curage des fossés existants sur toute la longueur de la route forestière. Les matériaux extraits devront être déposés à au moins 1,5 m du bord du fossé externe de manière à ne pas provoquer son comblement futur.

Le curage des fossés restituera leurs dimensions initiales de 0,42 m² de section avec 1 m d'ouverture en gueule et 0,60 m de profondeur, sa section sera trapézoïdale, et largeur au fond 0,40 m et une pente longitudinale minimum de 3 % sera recherchée.

6.5 CURAGE REVERS D'EAU EXISTANTS

Quantités tranche ferme : 30 unités

Les travaux consisteront à un curage des revers d'eau type « cassis » existants sur la longueur de la route forestière.

Le curage des revers d'eau restituera leurs dimensions et la pente initiales. Ils seront terrassés en déblai, implantés en épi à 45° par rapport à l'axe de la route largeur minimum 5 m avec une pente en long d'écoulement de 5 %. Les collecteurs devront être suffisamment longs pour que l'écoulement d'eau se fasse soit dans le talus aval, soit dans le fossé bordier, sans stagnation.

6.6 REGLES ET SECURITES ENVIRONNEMENTALES

CF. Page 22

6.7 DELAIS DE REALISATION

Travaux à réaliser avant le 31 octobre 2026

6.8 DATES DE VISITES

Deux dates de visite préalable sont programmées sur rdv avec le technicien forestier responsable du chantier :

**Les 13 et 16 avril 2026 à 9h00 à la gare St Rome de Cernon.
<https://maps.app.goo.gl/VywkeMi5L22X6Tjh6>**

Les entreprises qui souhaitent visiter sont priées de confirmer leur venue au technicien forestier.
A l'issue de la visite une attestation sera remise

7. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS DE CE MARCHÉ

Règles et sécurités environnementales

Pour tous travaux exécutés en forêt domaniale, le cahier national des prescriptions des travaux et services forestiers (CNPTSF) s'applique et doit être scrupuleusement respecté.

Lien de téléchargement :

<https://www.onf.fr/onf/bulletin-officiel-de-lonf/+24b::bulletin-officiel-onf-dernieres-publications.html>

Charges générales

Pour tous les travaux exécutés et à tous les points de vue, l'entrepreneur doit :

- * Assurer la sécurité de la circulation et installer les moyens réglementaires de signalisation de chantier.
- * Préserver de toute dégradation les immeubles riverains, ainsi que les ouvrages des voies publiques.
- * Préserver de toute dégradation et maintenir en état de fonctionnement pendant toute la durée des travaux, les divers réseaux aériens ou enterrés et installations existants.

Avant tout début d'exécution des travaux, l'entrepreneur devra avertir chacun des exploitants concernés des réseaux dont la zone d'implantation est touchée par le chantier. Il doit leur adresser, dans les délais suffisants, une déclaration d'intention de commencer les travaux (DICT) mentionnant notamment la date prévisionnelle de début des travaux.

L'entrepreneur est informé de la présence des réseaux par le tableau déclaratif des déclarations DT suivantes : L'entrepreneur devra prendre toutes les mesures et précautions nécessaires pour ne pas endommager ces ouvrages et respecter les exigences des exploitants concernés de ces réseaux.

S'il les dégrade, il devra régler les indemnités éventuelles qui lui seraient réclamées pour interruption de service ou accident, et d'une manière générale, faire son affaire de toutes les réclamations émanant des exploitants concernés de ces réseaux ou des particuliers lésés.

L'entrepreneur sera enfin responsable de tous les dégâts pouvant survenir aux immeubles riverains. Il aura éventuellement à sa charge les constats d'huissier sur l'état de ces immeubles avant et après les travaux ainsi que les réparations de dommages, quelle que soit leur importance. Il fera son affaire de toutes les réclamations à ce sujet.

Les prix proposés par l'entrepreneur dans sa soumission seront considérés comme tenant compte implicitement de tous faux-frais, dépenses et sujétions occasionnés par les mesures de tout ordre résultant de l'exécution des travaux prévus, les obligations ci-dessus énumérées ne pourront en aucun cas donner lieu à des indemnités.

L'entrepreneur est tenu de réaliser tous les travaux indispensables à l'achèvement complet du chantier dans les règles de l'art. Toutes ces prestations sont réputées comprises dans les prix, sans exception, ni réserve.

Installation du chantier

L'entrepreneur est le seul responsable de l'organisation du chantier.

S'il souhaite disposer d'installations sur le lieu ou à proximité du chantier, il lui incombe d'en faire la demande 48 heures avant le commencement des travaux auprès du maître d'ouvrage.

Il installera à ses frais et sous sa responsabilité, les installations nécessaires au bon déroulement du chantier sur les emplacements désignés et suivant les prescriptions définies par le maître d'ouvrage.

En fin de travaux, il procèdera à la remise en état des lieux et à la réparation des éventuelles dégradations occasionnées par l'exécution des travaux.

Sécurité sur le chantier

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité pendant la durée du chantier et jusqu'à la réception des travaux.

Il est tenu de fournir et mettre en place à l'entrée de la voie un panneau de chantier au titre de la sécurité et de l'information du public.

Il veillera à maintenir quotidiennement sur le chantier une signalisation appropriée conforme à la réglementation en vigueur.

Hygiène et sécurité

L'entrepreneur s'engage à respecter les règles prévues par le Code du travail en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Il ne doit introduire sur le chantier que des matériels conformes à la réglementation et à ce titre, tous les engins de chantier doivent faire l'objet de certificats de conformité en règle et être à jour des vérifications périodiques. Le port des équipements de protection individuelle spécifiques à la nature de la tâche exécutée et aux risques inhérents est obligatoire.

Il appartient à l'entreprise de prendre toutes les mesures indispensables à l'organisation efficace des secours sur le chantier durant l'exécution des travaux.

Mesures environnementales

Règles générales :

Pour l'entreprise, la prise en compte des mesures environnementales inclut :

- le respect de la législation en vigueur,
- les démarches relatives à l'obtention des autorisations administratives pour l'exécution des ouvrages,
- la maîtrise des dispositions relatives à l'environnement propres à l'exécution des travaux.

L'entreprise est informée que l'ONF, maître d'ouvrage, a une obligation de maîtrise des impacts environnementaux de son activité.

Stockage et utilisation des substances polluantes :

Ils seront stockés en conteneurs étanches posés sur un sol plan, propre et stable. Les conteneurs seront isolés du sol par une bâche plastique ou un matériau absorbant (sable ou sciure) en quantité suffisante pour permettre la récupération des éventuels rejets ou écoulements accidentels.

A l'issue des travaux le site du chantier sera débarrassé de toutes traces de carburants, lubrifiants et conteneurs.

Les opérations de nettoyage, de réparation, de ravitaillement des engins et du matériel ne pourront se faire que sur les aires prévues à cet effet par le maître d'ouvrage et où un dispositif de récupération des rejets du type énoncés ci-dessus sera prévu.

Aucun stockage n'est autorisé à proximité des zones humides et des captages d'eau potable.

Protection des cours d'eau lors des travaux

Dans le cas d'une intervention dans, ou à proximité du lit d'un cours d'eau, l'entreprise devra au préalable effectuer les formalités nécessaires auprès des services concernés. Elle s'engage, si c'était le cas, à respecter les prescriptions générales de protection des milieux aquatiques énoncées par le service chargé de la police de l'eau et de la pêche.

Gestion des pollutions accidentelles

En cas de pollution accidentelle grave, l'entrepreneur avisera sans délai les secours et le maître d'ouvrage. Il prendra toutes les dispositions utiles pour faire cesser le désordre en attendant l'arrivée des secours et les consignes conservatoires du maître d'ouvrage.

Clauses liées à la présence de sources captées

Dans le cas de travaux à effectuer au sein d'un périmètre de source captée, l'entrepreneur veillera à respecter la réglementation applicable aux périmètres de protection immédiats, rapprochés ou éloignés (art. L 1321 du Code de la Santé Publique), notamment en ce qui concerne la circulation des engins et l'utilisation de produits polluants (huiles, essences...).

Protection des espaces contre l'incendie

D'une façon générale, l'emploi du feu est interdit sur le chantier sauf dérogation délivrée par le maître d'ouvrage et autorisation écrite du propriétaire dans la limite des permissions édictées par la réglementation

- Le Code Forestier ;
- L'Arrêté préfectoral 2018-07- du 12/07/2018 pour le département du Tarn
- L'arrêté préfectoral 12-2021-01-07-006 du 7 janvier 2021 pour le département de l'Aveyron.

En cas d'incendie, l'entreprise avertira immédiatement les secours (Tél. 18 ou 112) ainsi que le maître d'ouvrage et se mettra en situation de sécurité.

Gestion des déchets

L'entreprise doit identifier, les types et les quantités de déchets produits pour la réalisation des travaux prévus au présent CCTP ainsi que les solutions de recyclage à mettre en œuvre suivant la réglementation en vigueur. L'entreprise évacuera la totalité des déchets de chantier, en respectant la réglementation en matière de transport et de traitement des déchets.

CLAUSES PARTICULIERES LIEES AUX ZONES NATURA 2000, PARCS NATIONAUX OU SITES CLASSES

L'entrepreneur se conformera aux prescriptions du maître d'ouvrage en cas de mesures spécifiques liées à la présence d'habitats sensibles.

Concernant une éventuelle déclaration loi sur l'eau, elle sera prise en charge par l'entrepreneur.

Ce chantier n'est pas soumis à évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

8. ANNEXES

Annexe A : Bordereau de prix unitaire

Annexe B : Schéma création de collecteur d'eau transversaux en déblais

Fiche technique • Gestion des eaux de ruissellement

2_Collecteurs d'eau transversaux

Pente en travers au fond du cassis sur la bande de roulement: 3 %

Pente en travers sur l'accotement aval pour permettre l'écoulement de l'eau: 15 %

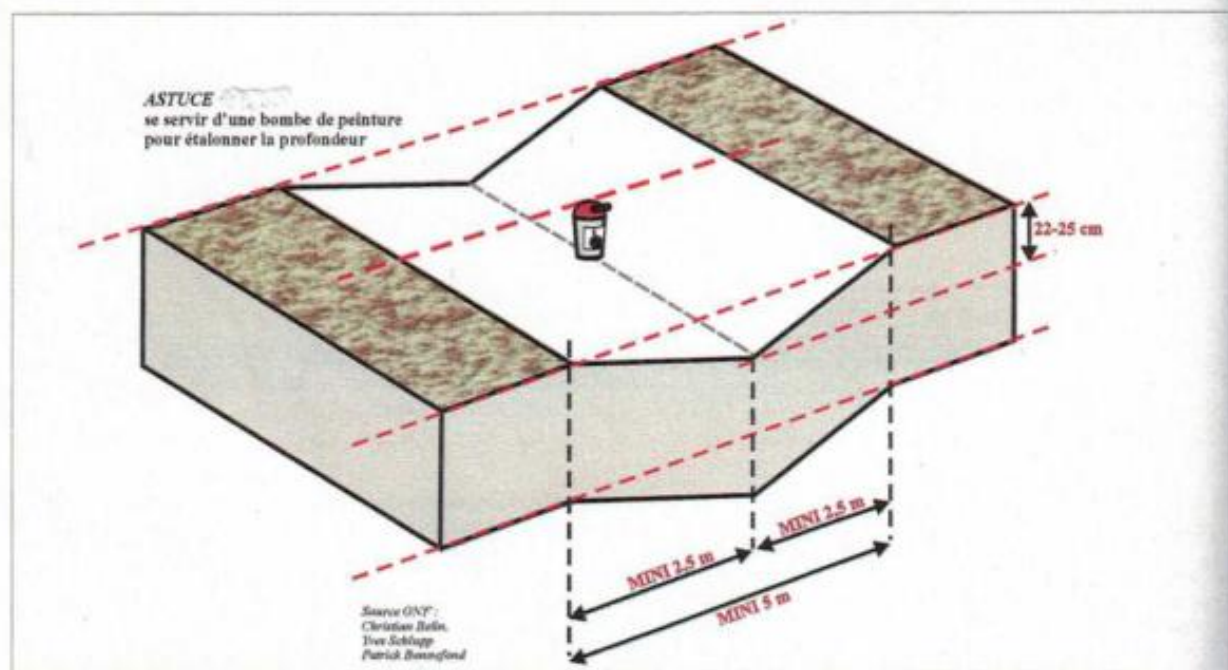
Pente en long maximale au dessus du cassis dans le sens de la descente: - 10 %

Pente en long maximale en dessous du cassis dans le sens de la descente: + 10 %

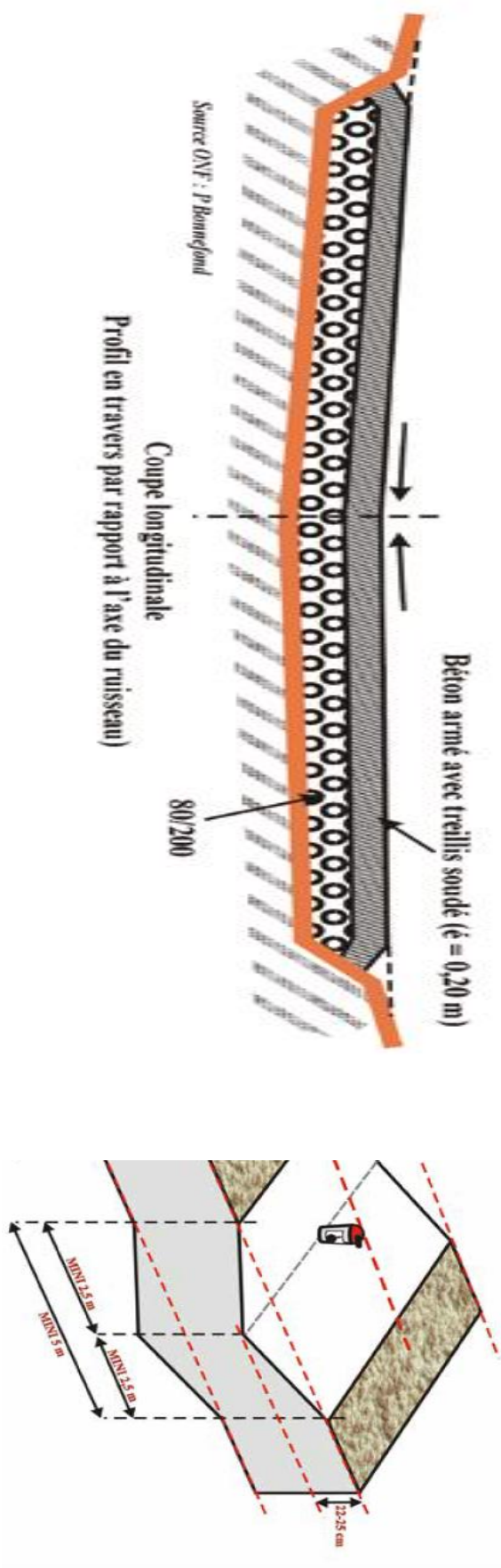
Profondeur du cassis par rapport au niveau de la plateforme 15 cm

COLLECTEURS TERRASSÉS EN DÉBLAIS

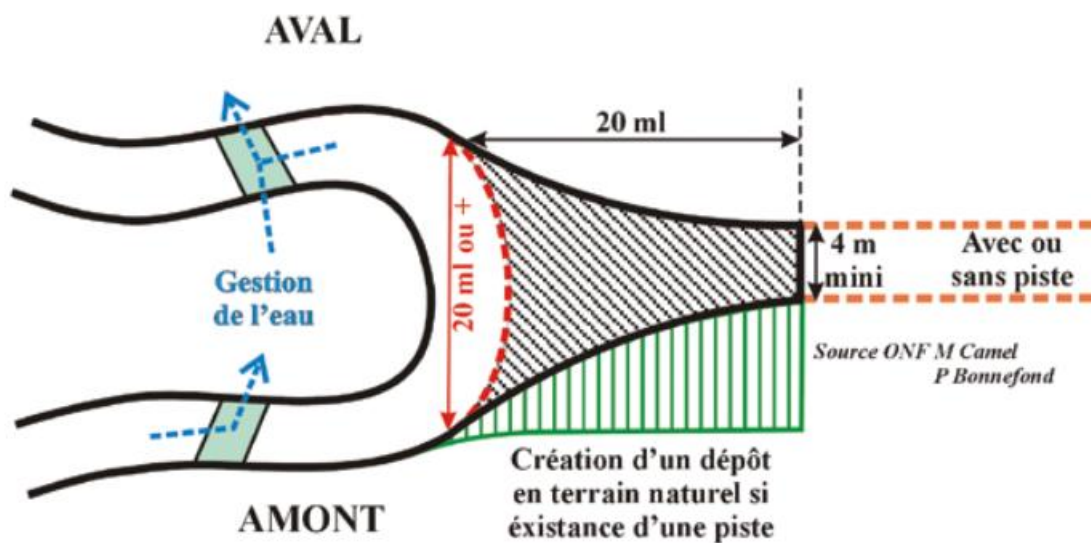
Il s'agit d'une inflexion du profil en long de la route, destinée à créer une dépression simplement terrassée en déblais (cunette, gondole, rigole...), permettant l'évacuation de l'eau sur toute la largeur de la plate-forme. Cette cunette doit être suffisamment évasée (= largeur suffisante) pour permettre le passage des ensembles routiers de transport de bois sans risque de déstabilisation. Un dévers ponctuel de 4 % assurera une évacuation efficace.



Annexe C : Schéma de bétonnage de la chaussée pour création de radiers



Annexe D : Schéma de place retournement et quai de chargement



Annexe X : Cartographies lot 1 – FD du Haut-Dourdou

Annexe X : Cartographies lot 2 – FD d'Agre

Annexe X : Cartographies lot 3 – FD de la Grésigne

Annexe X : Cartographies lot 4 – FD de Nore

Annexe X : Cartographies lot 5 – FD de la Croix de la Guérite

Annexe X : Cartographies lot 6 – FD des Grands causses (Guiral)